

L'antenne des majeurs vulnérables vous propose deux conférences virtuelles sur :
CONTENTIEUX EN DROIT DU HANDICAP

Ce programme s'adresse à tous les avocats inscrits sur la liste des AJ et CO en droit des majeurs protégés.

Objectif pédagogique :

Ces deux conférences virtuelles sont spécialement conçues pour les confrères de l'AJ et de l'accès au droit.

Intervenantes :

Marie-Patrice LASSAUZET et Julie THOMAS, avocates à la cour et référentes du pôle droit du handicap.

1^{ère} session en virtuel - lundi 15 mars 2021 de 14h30 à 17h30

I- Introduction au droit du handicap et dispositif institutionnel

- typologies de handicaps ;
- MDPH et CDAPH.

II- Compensation du handicap

- cartographie des prestations versées ;
- conditions d'attribution.

2^{nde} session en virtuel - jeudi 25 mars 2021 de 14h30 à 17h30

III- Contentieux du droit du handicap – principaux changements depuis la réforme entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019

- recours préalable obligatoire ;
- unification des TASS et TCI, compétence territoriale des pôles sociaux ;
- nouvelles formalités lors de la saisine du tribunal ;
- point sur les consultations et/ou expertises, et sur la fin de la gratuité ;
- procédure d'appel.

Prérequis : néant.

Niveau 2 : approfondissement des connaissances.

Spécialité : droit des personnes.



Classes virtuelles

Information & inscription : www.efb.fr

Conférence financée par le **FIF-PL** (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.